

EOS Imaging

Société anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

DELOITTE & ASSOCIES

6 place de la Pyramide
92908 Paris-la Défense

PKF FIDEA CONTROLE

Membre du réseau PKF International
101 rue de Miromesnil
75008 Paris

EOS Imaging

Société anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société EOS Imaging,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EOS Imaging relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthodes comptables » de la note 4. « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite au paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note « 4. Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « *Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation* », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Modalités d'évaluation des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les créances clients s'élèvent à 17 698 milliers d'euros comme détaillé à la note « 11. Créances clients et autres actifs courants » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces créances correspondent principalement à des ventes d'équipements EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La direction procède, à chaque clôture, à une évaluation du montant restant à percevoir, y compris au titre de ventes réalisées sur des exercices précédents, qui peut varier notamment au titre de rabais et remises émis ou estimés. Elle en a traduit les conséquences en ajustant le chiffre d'affaires et les créances clients concernées.

Nous avons considéré que l'évaluation des créances clients est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative dans les comptes consolidés de la société de ces créances et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur recouvrable.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur l'évaluation des créances clients est fondée sur des contrôles de substance sur les créances. Ceux-ci ont consisté à :

- Identifier les créances anciennes, obtenir auprès des directions financière et générale des explications sur leur ancienneté, examiner le respect des clauses contractuelles relatives au règlement des factures et les échanges avec les distributeurs ou les utilisateurs finaux concernés ainsi que l'avancement de l'installation de l'équipement, afin d'apprécier l'estimation des perspectives de déboucement de ces créances faites par la direction,
- Interroger les équipes commerciales afin d'évaluer le risque d'ajustement du prix initial des transactions non encaissées.
- Prendre connaissance des réponses des avocats à nos demandes d'information, afin d'identifier d'éventuelles difficultés de recouvrement qui n'auraient pas donné lieu à impact sur les créances clients.
- Analyser la cohérence de l'évaluation des créances clients au regard des éléments ci-dessus.
- Enfin, nous avons examiné le caractère suffisant et approprié des informations fournies dans la note « 11.1. Clients et comptes rattachés » de l'annexe aux comptes consolidés au regard des dispositions de la norme IFRS 9.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EOS Imaging par votre assemblée générale du 13 juin 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés, le mandat ayant été renouvelé lors de votre assemblée générale du 5 juin 2019.

Le cabinet PKF Fidea Contrôle a été nommé par votre assemblée générale du 5 juin 2019.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet PKF Fidea Contrôle dans sa première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables

en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Paris, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Géraldine SEGOND

PKF Fidea Contrôle

Membre de PKF International

DocuSigned by:

E7307234C864475...

Aurélie LAFITTE



Société anonyme au capital de 265 899,46 euros
Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris
RCS de Paris 349 694 893

ETATS FINANCIERS COMPTES CONSOLIDES 2019

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'euros)

ACTIF	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
Ecarts d'acquisition	5	5 131	5 131
Immobilisations incorporelles	6	8 488	6 606
Droits d'utilisation	7	4 386	
Immobilisations corporelles	8	2 068	2 394
Actifs financiers	9	197	309
Total des actifs non courants		20 271	14 439
Stocks et encours	10	13 513	8 779
Clients et comptes rattachés	11.1	17 698	32 740
Autres actifs courants	11.2	5 215	4 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	8 186	19 768
Total des actifs courants		44 613	65 549
TOTAL DE L'ACTIF		64 884	79 989

PASSIF		31-déc.-19	31-déc.-18
Capital social		266	262
Actions propres		(448)	(412)
Primes liées au capital		6 916	21 559
Réserves		22 782	20 196
Réserves de conversion		991	642
Résultat consolidé, part du groupe		(18 429)	(13 038)
Total des capitaux propres	13	12 078	29 210
Provisions	14	1 144	933
Passifs financiers	15	24 646	25 679
Obligations locatives	7	3 912	
Total des passifs non courants		29 702	26 612
Passifs financiers	15	1 738	1 584
Obligations locatives	7	531	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16.1	3 969	7 074
Autres passifs courants	16.2	16 866	15 509
Total des passifs courants		23 104	24 167
TOTAL DU PASSIF		64 884	79 989

ETAT DU RESULTAT GLOBAL*(En milliers d'euros)*

	Note	Exercice clos le	
		31-déc.-19	31-déc.-18
Produits des activités ordinaires			
Chiffre d'affaires	17	20 087	35 391
Autres produits	17.1	2 129	1 428
Total des produits des activités ordinaires		22 216	36 819
Charges opérationnelles			
Coûts directs des ventes	20.1	(10 962)	(17 616)
Coûts indirects de production et service	20.2	(4 402)	(3 865)
Recherche et développement	20.3	(4 799)	(4 427)
Ventes, clinique et marketing	20.4	(11 168)	(10 870)
Réglementaire	20.5	(911)	(756)
Coûts administratifs	20.6	(5 924)	(6 759)
Paievements fondés sur des actions	19	(743)	(770)
Total des charges opérationnelles		(38 908)	(45 063)
RESULTAT OPERATIONNEL		(16 693)	(8 244)
Charges financières	21	(1 904)	(5 481)
Produits financiers	21	168	687
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(18 429)	(13 038)
Charge d'impôt	22		
RESULTAT NET DE LA PERIODE - Part du groupe		(18 429)	(13 038)
Ecarts de conversion sur entités étrangères		349	530
Ecarts actuariels sur engagements retraites		114	(75)
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		(17 966)	(12 583)
Résultat net par action (en euros) - de base et dilué		(0.7)	(0.58)

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES*(En milliers d'euros)*

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat consolidé	Total
31-déc.-17	226	79 145	(322)	(48 172)	112	(7 786)	23 203
Affectation du résultat N-1				(7 786)		7 786	
Augmentation de capital	36	14 909					14 945
Souscription de BSA		(72 495)		72 495			
Variation des écarts de conversion					530		530
Variation des écarts actuariels				(75)			(75)
Résultat de la période N						(13 038)	(13 038)
Paievements en actions				770			770
Emprunt obligataire				2 964			2 964
Actions propres			(90)				(90)
31-déc.-18	262	21 559	(412)	20 196	642	(13 038)	29 210
Affectation du résultat N-1				(13 038)		13 038	
Augmentation de capital	3	123					127
Affectation report à nouveau en prime d'émission		(14 766)		14 766			
Variation des écarts de conversion					349		349
Variation des écarts actuariels				114			114
Résultat de la période N						(18 429)	(18 429)
Paievements en actions				743			743
Actions propres			(36)				(36)
31-déc.-19	266	6 916	(448)	22 782	991	(18 429)	12 078

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE*(En milliers d'euros)*

	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</u>		
Résultat net consolidé	(18 429)	(13 038)
Elimination des amortissements et provisions	2 174	1 518
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	743	770
Charges financières - Obligations locatives	134	
Charges financières - Emprunt obligataire		2 768
Charges financières - OCEANES	(180)	989
Charges financières - Avances remboursables	6	10
Capacité d'autofinancement	(15 552)	(6 983)
Stocks et encours	(4 734)	(4 402)
Clients et comptes rattachés	15 376	(2 000)
Autres actifs courants	(947)	878
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 129)	(789)
Autres passifs courants	1 432	4 609
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	7 998	(1 704)
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(7 554)	(8 687)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 318)	(3 859)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	461	
Variation des actifs financiers	111	(196)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(2 746)	(4 055)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation de capital	127	14 945
Flux de trésorerie associés à l'émission d'OCEANES		28 184
Flux de trésorerie associés à l'emprunt obligataire IPF		(16 658)
Remboursements d'avances et prêts à taux zéro	(655)	(896)
Obligations locatives	(699)	
Créances mobilisées		
Acquisition / cession d'actions propres	(36)	(90)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	(1 263)	25 484
Incidences des variations des cours des devises	31	46
Variation de trésorerie	(11 532)	12 789
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19 718	6 930
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8 186	19 718
VARIATION DE TRESORERIE	(11 532)	12 789

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : LA SOCIETE

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéoarticulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé quatre filiales :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la Société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Depuis le 15 février 2012, la société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

NOTE 2 : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Changement de Direction

Monsieur Mike Lobinsky, a pris ses fonctions de Directeur Général Exécutif au 1^{er} janvier 2019, en remplacement de Madame Marie Meynadier. Monsieur Lobinsky était entré dans l'entreprise en août 2017 en tant que Président Amérique du Nord, fonction qu'il continue d'exercer.

Changement du cycle commercial

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients et permettre la réduction de son besoin en fond de roulement, EOS imaging a procédé à un changement de son cycle commercial au cours du premier trimestre 2019, en organisant la livraison de ses équipements au démarrage de la phase d'installation, et non plus à la réception de la commande. Ce changement a créé une période de transition pendant laquelle (i) les nouvelles commandes reçues viennent progressivement constituer un carnet de commandes, (ii) le chiffre d'affaires est enregistré au rythme des livraisons des équipements, la livraison intervenant en moyenne 3 à 12 mois après la commande.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 a ainsi été fortement impacté par cette phase de transition. Le chiffre d'affaires des équipements a été quasiment nul au premier semestre, puisque les installations du premier semestre ont été réalisées sur des livraisons de 2018. Le chiffre d'affaires a commencé à se redresser au deuxième semestre, alors que les livraisons pour l'installation des équipements commandés depuis le début de 2019 ont démarré.

Pour autant, ce changement de modèle commercial a initié une amélioration notable de la gestion de la production et de la logistique ainsi qu'une réduction significative du poste client.

Création de la division Advanced Orthopedic Solutions (AOS) et introduction d'EOSlink

En 2019, EOS imaging a créé une nouvelle division « Advanced Orthopedic Solutions (AOS) qui regroupe les solutions de modélisation 3D (EOS 3DServices) et de planification chirurgicale (EOSapps). Cette division vient compléter l'offre d'imagerie de la société et a permis de consolider l'offre des services 3D en ligne et fournir aux professionnels de santé des données 3D complètes spécifiques au patient, tout au long du parcours de soin, du diagnostic à la planification chirurgicale, au contrôle et au suivi post-opératoire.

Au 3^e trimestre 2019, l'offre AOS a été complétée par l'introduction d'EOSlink qui permet l'intégration des résultats de la planification chirurgicale au bloc opératoire via un transfert sécurisé des données pour une intégration fluide avec les systèmes intra-opératoires existants.

La planification chirurgicale 3D préopératoire EOSapps s'intègre désormais avec des solutions chirurgicales intra-opératoires, telles que les systèmes de navigation, les systèmes basés sur la robotique et les solutions de tiges rachidiennes sur mesure.

EOS imaging propose ainsi avec AOS une offre complète à destination des chirurgiens orthopédistes, qui contribue à l'optimisation des résultats cliniques pour les patients ayant des pathologies de la colonne vertébrale et du membre inférieur.

Homologations réglementaires et lancement d'EOSedge en Europe, Amérique du Nord, et Australie

En décembre 2019, EOS imaging a lancé sa nouvelle génération de système d'imagerie, EOSedge, résultat de plusieurs années de développement, au Congrès RSNA (Société de Radiologie Nord-Américaine) à Chicago, le plus important événement mondial dans le domaine de l'imagerie. EOSedge a obtenu l'homologation 510(k) de l'U.S. Food and Drug Administration (« FDA ») et les approbations réglementaires en Europe (marquage CE), au Canada (approbation Santé), et en Australie (TGA).

Ce système vient compléter la gamme de produits EOS imaging aux côtés de la première génération de systèmes EOS®. Il associe les toutes dernières innovations en termes de détection de rayons X, avec une faible dose d'irradiation et une haute résolution d'image. Ce système intègre notamment la nouvelle technologie Flex Dose™, permettant de moduler et ainsi d'optimiser la dose de rayonnement tout au long du balayage du patient, ainsi qu'une technologie de détection par comptage de photons pour la réalisation d'exams de radiographie musculosquelettique de haute résolution. La conception ouverte et la plateforme élévatrice motorisée facilitent l'accès et le positionnement du patient. La rapidité des examens permet également d'optimiser le flux de patients.

Ce nouveau modèle permettra une prise en charge élargie des pathologies musculosquelettiques.

NOTE 3 : ARRETE DES COMPTES

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 avril 2020.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 avril 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 juin 2020. EOS imaging est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2019 reflètent la situation financière et le résultat de la Société et de ses filiales. Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Société

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2019 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2018 établi selon le même référentiel. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations

Committee). Les textes adoptés par l'Union Européenne sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne et peuvent être consultés sur EUR-Lex. Au 31 décembre 2019, les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

f

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 de la société EOS Imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2019.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à l'exception des nouvelles normes applicables reprises ci-dessous.

4.2. Evolution des règles et méthodes comptables

Les nouvelles normes, amendements et interprétations de normes adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2019 sont les suivants :

- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ».

Les impacts de la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, sont résumés dans la note 4.3 « changement de méthodes comptables ».

Les autres nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat » : L'interprétation IFRIC 23 vient compléter les dispositions d'IAS 12, Impôts sur le résultat en précisant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à la mise en œuvre de cette interprétation sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas opter pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2019.

Les normes adoptées par l'Union Européenne mais n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- Amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif » ;
- Amendements à IAS 1 sur le classement des passifs et en tant que passifs courants et non courants.

Les principaux textes publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité ».

La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

4.3. Changement de méthodes comptables

IFRS 16 – Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 – Contrats de location - depuis le 1er janvier 2019 pour la comptabilisation de ses contrats de location. Cette norme remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées et supprime la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location financement du point de vue du preneur en imposant un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs.

Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat et l'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou à défaut au taux d'endettement marginal.

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation :

- La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, le groupe n'étant pas raisonnablement certain d'exercer ces options de renouvellement ;
- Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque, par référence à sa durée, et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de durée. Ce taux a été estimé par le Groupe par zone géographique.

Le Groupe a réalisé la transition selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'utilisation (dans certains cas, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou en charges à payer) ; tous les impacts de la transition étant enregistrés en contrepartie des capitaux propres.

La norme prévoit diverses mesures de simplification lors de la transition, le Groupe a notamment choisi de ne pas retenir les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois à la date de transition ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17 et de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats.

La mise en œuvre de cette norme a entraîné les changements de présentation suivants :

- Au bilan : La comptabilisation d'obligations locatives à hauteur de 4,1 M€ à la date de transition,
 - En contrepartie de droits d'utilisation évalués au même montant, tels que détaillées dans Note 7 : ci-dessous. La transition n'a eu aucun impact sur les capitaux propres consolidés du groupe.
- Au compte de résultat : la charge de loyer comptabilisée précédemment au sein du résultat opérationnel est comptabilisée en partie en dotation aux amortissements au sein du résultat opérationnel et en partie en charges financières.

- Dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers précédemment présenté au sein des Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles est présenté en Flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le montant affecté au remboursement de la dette.
- L'essentiel des contrats sont des contrats de location simples qui portent sur les locaux du Groupe. Le taux d'actualisation retenu par le Groupe sur ces contrats immobiliers est compris entre 3.28% et 4.74% selon la zone géographique.
- L'écart entre la dette de loyers comptabilisée à la date de première application (4.1M€) et les engagements de loyers de location simple présentés en annexe conformément à IAS 17 à la fin de l'exercice 2018 (4.8M€) provient essentiellement d'un contrat de location immobilière aux Etats Unis pour lequel la durée résiduelle était inférieure à 12 mois à la date de transition.

4.4. Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la société.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, EOS imaging SA (maison mère) détient cinq filiales intégrées globalement à 100% :

- EOS Imaging Inc.
- EOS Image Inc.
- EOS Imaging GmbH
- OneFit Médical
- Eos Imaging Pte Ltd.

4.5. Investissements nets à l'étranger

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à l'IAS21, les gains et pertes de change sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en autres éléments du résultat global.

4.6. Regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs, les passifs, les éléments hors bilan ainsi que les passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur et inclut la juste valeur d'une éventuelle contrepartie conditionnelle.

Les frais connexes liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

L'écart positif constaté à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part de la situation nette acquise est inscrit dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif de l'état

de situation financière consolidée. Lorsque l'écart est négatif, il est directement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

4.7. Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

4.7.1 Frais de recherche et développement

La société développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées pour lesquelles de nouvelles versions sont régulièrement mises sur le marché.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les immobilisations incorporelles résultant du développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme et depuis le 1^{er} janvier 2008, les dépenses relatives au développement des nouvelles fonctionnalités des produits et applications logicielles sont inscrites à l'actif. En revanche, les coûts de recherche et d'amélioration des fonctionnalités existantes demeurent en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif, constitués essentiellement de charges de personnel, sont amortis linéairement :

- Sur une durée de 1 à 5 ans pour les produits EOS, estimée en fonction de la durée de vie moyenne des nouvelles fonctionnalités ;
- Sur 3 ans pour les produits sterEOS. Cette durée correspond à la durée de vie moyenne estimée des nouvelles fonctionnalités apportées par chaque nouvelle version mise sur le marché.

4.7.2 Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance des brevets sur la durée de protection accordée soit 20 ans.

4.7.3 Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an ou 3 ans.

4.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Matériel industriel et de laboratoire	3 à 5 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

4.9. Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent :

- Les actifs financiers non courants : cautions et dépôts de garantie donnés
- Les actifs financiers courants : la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Conformément à IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti,
- Ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
- Ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat.

Leur évaluation et comptabilisation respectent les principes suivants :

- Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, en général, égale au coût d'acquisition.
- Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan au coût amorti.
- Les créances clients sont comptabilisées au bilan au coût amorti. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

4.9.1 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

4.9.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti

selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en réduire son coût amorti.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

4.9.3 Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une ré estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

4.9.4 Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

4.10. Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la société a identifié des indices de pertes de valeur susceptibles d'affecter la recouvrabilité de leur valeur comptable. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Concernant les immobilisations incorporelles en cours, même en l'absence d'indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé annuellement. Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée chaque année conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation

prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées. La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par la méthode des cash flows actualisés avec des flux pour les années 2019 à 2028 issus des projections de l'entreprise.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

- Horizon des prévisions à 10 ans ;
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital du Groupe de 12% et un taux de croissance à l'infini de 2%. Ces taux sont conformes à la moyenne de ceux utilisés par les analystes financiers du secteur d'activité qui couvrent la valeur.
- Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

IAS 36.134 (f) requiert une analyse de sensibilité des hypothèses clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation.

Les principaux paramètres de sensibilité pris en compte sont repris ci-dessous :

- Variation du coût moyen pondéré du capital de + ou – 1 point,
- Variation du taux de croissance à l'infini de + ou – 1 point.

En 2019, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini n'aurait pas d'incidence sur l'évaluation des actifs et sur le résultat de l'exercice.

4.11. **Stocks et encours**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Les stocks sont évalués selon la méthode CUMP.

4.12. **Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 Etats des flux de trésorerie. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les nouveaux principes d'IFRS 9 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où l'ensemble des opérations qui étaient qualifiées de couverture sous IAS 39 continuent à l'être sous IFRS 9.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

4.13. Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 8,2 m€.

Lors du deuxième semestre 2019, la Société a démontré sa capacité à limiter sa consommation de trésorerie (-0,5m€ sur le semestre), grâce en particulier à la réduction de son besoin en fond de roulement.

La société dispose :

- D'un niveau de stock important, lié au décalage de la prise en compte du nouveau cycle commercial dans les plannings de production, qui lui permet de limiter ces approvisionnements sur 2020.
- D'une visibilité sur ses installations, étape qui permet de déclencher le règlement client.

Au 31 décembre 2019, la société a un compte clients, net de provisions de 17.7 m€, et un carnet de commande, net des acomptes déjà encaissés de 12.3 m€

L'impact de la crise COVID se traduit essentiellement par :

- Un décalage des installations pendant la phase de confinement, qui se traduit par un décalage temporaire des livraisons et du chiffre d'affaires correspondant
- Une prise de commande d'équipement freinée par l'accès restreint des commerciaux aux hôpitaux, et par le report des décisions d'investissements de nos clients en l'absence de visibilité. L'impact de le sur le chiffre d'affaires est difficile à évaluer à ce stade.

Les mesures mises en place comprennent :

- L'adaptation du programme de production et d'approvisionnement lié au décalage des livraisons aux clients
- La continuité de son programme de réduction du besoin en fond de roulement
- La mise en place d'un important plan de réduction des dépenses.
- La mise en chômage partiel ou en congés des personnels dont l'activité est impactée,
- le recours aux mécanismes de support à court terme mis en place par les gouvernements : décalages de charges sociales, remboursement anticipé des crédits d'impôts recherche,

Dans ce contexte de crise sanitaire liée au Covid-19 et sur la base des prévisions budgétaires mises à jour, la société estime que sa trésorerie sera suffisante au moins jusqu'à fin décembre 2020 mais qu'elle pourra être amenée à structurer son financement afin de faire face à ses besoins de trésorerie au-delà. A cet égard, la société envisage plusieurs options qui peuvent comprendre :

- Développement du factoring, pour lequel elle dispose déjà d'un contrat, qui pourrait représenter un financement d'une valeur moyenne de l'ordre de 1 million d'euros.
- Le recours à l'emprunt, dans une limite de 2,5 millions d'euro, autorisé dans le contrat Océanes.
- Un prêt auprès de la Small Business Association aux Etats-Unis, dans le cadre de la crise sanitaire.
- La demande d'un prêt garanti par l'état en France, dans le cadre de la crise sanitaire.
- La mise en œuvre d'un refinancement de long terme qui pourrait prendre la forme d'un partenariat stratégique ou d'une levée de fonds en fonction des conditions de marché.

Sur cette base, la direction a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces hypothèses ne se réalisaient pas la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité. L'application des règles et principes comptables français, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs dans un contexte de continuité d'exploitation, pourrait s'avérer alors inappropriée

4.14. Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

4.15. Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés de la société EOS Imaging en France. Elle a également procédé à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés, de même qu'à l'émission de bons de souscription en actions au bénéfice d'administrateurs.

La société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et administrateurs depuis 2007.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Pour les plans de 2007 à 2011, la totalité des options émises étant acquises au moment du départ du salarié, il n'y a pas eu de période d'acquisition et la juste valeur des plans a été comptabilisée en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

Depuis 2012, la juste valeur des options de souscription d'actions et des actions gratuites octroyées aux salariés et celle des bons de souscription en actions octroyés aux administrateurs sont déterminées par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options comme décrit en note 18.

4.16. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

4.16.1 Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

4.16.2 Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

4.17. Subventions et avances conditionnées

Le groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en note 14.

Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 20 : s'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement de prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Ces avances sont enregistrées en « dettes financières non courantes » et en « dettes financières courantes » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

4.18. Provisions

4.18.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

4.18.2 Provisions pour frais d'installations

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier. Cette provision concerne les sites ayant été facturés avant 2019.

4.18.3 Provision garantie

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basées sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus. Elles sont comptabilisées conformément à IAS 37. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de contrôle et un passif distinct est comptabilisé au titre de la garantie conformément à IAS 37.

4.18.4 Engagement de retraite

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

S'agissant d'un régime à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

À la suite de la révision de la norme IAS 19, les écarts actuariels ne sont plus amortis dans la charge mais sont totalement comptabilisés en autres éléments du résultat global ; les modifications de régime sont traitées en tant que coûts des services passés et constatées immédiatement en résultat.

La société fait appel à des actuaires pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les salariés des filiales étrangères ne bénéficient pas d'engagements de retraite.

4.19. Produits des activités ordinaires

4.19.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises émis ou estimés, et déduction faite des ventes intragroupes.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de l'intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

Le principe fondamental de la norme IFRS 15 repose sur la comptabilisation du chiffre d'affaires reflétant le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit.

La comptabilisation du chiffre d'affaires s'appuie sur l'analyse des contrats conclus avec les clients, selon une analyse en cinq étapes :

- Identification du contrat conclu avec le client

- Identification des obligations de prestation
- Estimation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat
- Détermination du fait générateur du chiffre d'affaires.

En particulier, les deux évaluations suivantes sont réalisées à chaque clôture :

- Le Groupe prend en considération le risque d'ajustement à la baisse du revenu lorsque des éléments risquent de faire varier le prix de transaction et introduisent une incertitude quant au montant restant à percevoir. Ainsi, à chaque clôture, le management évalue ce risque, y compris au titre de ventes réalisées les exercices précédents et non encore encaissées, et en traduit les conséquences en ajustant le chiffre d'affaires et les créances clients concernées. Une analyse spécifique a été menée au 31 décembre 2019 sur les ventes des anciennes versions qui a conduit à l'évaluation d'un risque complémentaire à hauteur de 978 k€, réduisant le chiffre d'affaires en contrepartie d'une réduction du poste créances.
- Lorsqu'un contrat comporte une composante financement significative créée par un intervalle de plus de 12 mois entre la prestation rendue et l'encaissement, le chiffre d'affaires est ajusté en contrepartie d'un produit financier ou charge financière.
Au 31 décembre 2019, cette composante financement (crédit accordé au client) a été évaluée à 162 K€, impactant à la baisse le chiffre d'affaire et augmentant les produits d'intérêts.

4.19.2 Autres produits

a. Subventions

Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.

b. Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le groupe bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et demande, chaque année, son remboursement au titre du régime des PME communautaires conformément aux textes en vigueur.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

c. *Impôt sur les bénéfices*

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

4.19.3 Information sectorielle

La société opère principalement sur la France et en Amérique du Nord.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing, cliniques et administratifs sont exposés en France.

A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la société sont commercialisés. Par conséquent, la performance de la société est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont respectivement détaillés dans les notes 5 à 9 et dans la note 17.

4.19.4 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Il s'agit des écarts de conversion €/US\$, €/CAD\$ et €/SING\$ sur la partie de créances intragroupe envers les filiales américaine, canadienne et singapourienne considérée comme de l'investissement net à l'étranger ainsi que des écarts actuariels sur les engagements de retraite.

4.19.5 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités. Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- Les durées d'utilité des actifs opérationnels (cf. note 4.9) ;
- L'évaluation des valeurs recouvrables des goodwill et autres immobilisations incorporelles, ainsi que des immobilisations corporelles (cf. note 5, 6, 8) ;
- L'évaluation des droits d'utilisation de l'actif et engagements locatifs retenus dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (cf. note 7) ;
- L'activation des frais de développement (cf. note 18)
- L'évaluation des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (cf. note 3.4.8) ;

- Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (cf. note 3.3) ;

NOTE 5 : ECARTS D'ACQUISITION

Acquisition de la Société OneFit Médical :

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoyait une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, à verser à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, ce complément de prix de 1 million d'euros a été réduit de 750 k€. Au regard des avantages économiques futurs que le groupe estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de la société ONEFIT Médical, le prix d'acquisition de 5 millions d'euros incluant la totalité du complément de prix a été maintenu, la différence ayant été comptabilisée en produits financiers en 2014.

Dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie :

Conformément aux principes décrits en note 4.10 des « Principes et méthodes comptables », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au minimum sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition est affecté. Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Le Groupe considère qu'il ne possède qu'une seule unité génératrice de trésorerie, constituée des ventes d'équipements, de contrat de maintenance et de services associés. Ces trois types de ventes sont jugées comme interdépendants. Par ailleurs, le Groupe gère dans le monde entier de manière homogène.

Conformément à l'IAS 36 « dépréciation d'actifs », le Groupe a procédé à un test de dépréciation. Il résulte qu'aucune dépréciation n'est à constater.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations incorporelles (en K€)	31 décembre 2018	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles résultant du développement	8 944	2 661					11 604
Logiciels	1 791	13		(397)		2	1 409
Brevets	640	81					721
Total brut des immobilisations incorporelles	11 375	2 755		(397)		2	13 735
Immobilisations incorporelles résultant du développement	3 307	343					3 651
Logiciels	1 172	31				2	1 205
Brevets	112	17					129
Total amortissements	4 591	391				2	4 985
Immobilisations incorporelles résultant du développement	178	85					263
Logiciels							
Brevets							
Total dépréciations	178	85					263
Total net des immobilisations incorporelles	6 606	2 279		(397)			8 488

Au cours de l'exercice, le groupe a poursuivi ses activités de développement de nouvelles fonctionnalités sur ses équipements et ses applications logicielles.

Outre les développements internes, le poste immobilisations incorporelles résultant du développement intègre les coûts de développements liés aux partenariats.

NOTE 7 : DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVESDroits d'utilisation

Droits d'utilisation	1 janvier 2019	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2019
Droits d'utilisation immobiliers	3 888	899					4 787
Droits d'utilisation mobiliers	220						220
Total brut des droits d'utilisation	4 108	899					5 008
Droits d'utilisation immobiliers		545					545
Droits d'utilisation mobiliers		77					77
Total amortissements et dépréciations		621					621
Total net des droits d'utilisation	4 108	278					4 386

L'impact de la norme IFRS 16 sur le bilan d'ouverture est la comptabilisation de droits à hauteur de 4,1 m€ en contrepartie d'une dette locative d'un même montant.

L'essentiel des contrats sont des contrats de location simples qui portent sur les locaux du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe sur ces contrats immobiliers est compris entre 3.28% et 4.74% selon la zone géographique.

Droits d'utilisation nets (en milliers d'euros)	31-déc.-19	1-janv.-19
France	4 164	4 036
Amérique du Nord	223	72
Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes	4 386	4 108

Dettes locatives

Dettes locatives L'essentiel des contrats sont des contrats de location simples qui portent sur les locaux du Groupe.

Echéancier des dettes locatives (en milliers d'euros)	31-déc.-19	1-janv.-19
Dettes locatives à plus d'un an	3 912	3 566
Dettes locatives à moins d'un an	531	542
Total passif	4 443	4 108

Variation des dettes locatives (en milliers d'euros)	Bureaux	Equipements	Total
Au 1er janvier 2019	3 888	220	4 108
Nouveau bail	899		899
Remboursements	(489)	(76)	(565)
Au 31 décembre 2019	4 298	144	4 443

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations corporelles (en K€)	31 décembre 2018	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2019
Agencements et installations	1 192	75				7	1 274
Installations et matériels techniques	3 448	278					3 726
Matériel de bureau et informatique	1 099	92				6	1 197
Mobilier	7	64					71
Immobilisations en cours	314	52		(64)			303
Total brut des immobilisations corporelles	6 060	563		(64)		12	6 571
Agencements et installations	765	108				4	877
Installations et matériels techniques	1 901	489					2 390
Matériel de bureau et informatique	815	133				4	952
Mobilier	6	14					21
Immobilisations en cours	178	85					263
Total amortissements	3 666	829				8	4 503
Agencements et installations							
Installations et matériels techniques							
Matériel de bureau et informatique							
Mobilier							
Immobilisations en cours							
Total dépréciations							
Total net des immobilisations corporelles	2 394	(267)		(64)		5	2 068

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes (en milliers d'euros)	31-déc.-19	31-déc.-18
France	10 320	8 748
Amérique du Nord	236	251
Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes	10 556	8 999

NOTE 9 : ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

Immobilisations financières	31 décembre 2018	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2019
Dépôts de garantie	308	32		(144)		1	197
Total net des immobilisations financières	308	32		(144)		1	197

La baisse du poste est principalement imputable au remboursement dépôts de garantie dans le cadre des trois créances cédées au factor au 31 décembre 2018.

NOTE 10 :STOCKS ET ENCOURS

Stocks et en-cours (En milliers d'euros)	31-déc.-19	31-déc.-18
Stocks composants	7 558	5 539
Stocks produits finis	6 032	3 268
Dépréciation	(77)	(27)
Total net des stocks et en-cours	13 513	8 779

La hausse des stocks de composants de 2.0M€ s'explique d'une part par l'augmentation des stocks destinés à la maintenance, afin d'assurer les délais d'intervention du service client sur une base installée internationale en augmentation ; et d'autre part, par les approvisionnements d'une partie des composants destinés à la production du nouveau système d'imagerie EOSedge lancé en novembre 2019.

La hausse du stock des produits finis de 2,7M€ s'explique par la réalisation des plannings de production mis en œuvre préalablement à la modification du cycle commercial et dont la normalisation sera progressive pendant la période de transition.

Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2019 donnant une provision complémentaire de 50 K€.

NOTE 11 :CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

11.1 Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-19	31-déc.-18
Clients et comptes rattachés	19 564	33 628
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(1 866)	(888)
Total net des clients et comptes rattachés	17 698	32 740

Les créances clients avant dépréciation se répartissent pour 9 296K€ pour la zone Amérique du Nord, 6 163K€ pour EMEA et 3 959 K€ pour la zone APAC.

Les créances dépréciées correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Une appréciation des éventuels ajustements des revenus comptabilisés a été menée en application de la norme IFRS 15. Cette évaluation vient impacter le chiffre d'affaires si le Groupe estime qu'il existe une probabilité d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Au 31 décembre 2019, le Groupe a comptabilisé une provision de 978 K€ portant sur des créances réparties sur les trois zones. La totalité des dépréciations cumulées s'élève à 1 866 k€, K€, soit 9.5 % du montant brut du total des créances clients.

La norme IFRS 9 exige de tenir compte du risque de crédit relatif aux actifs financiers sur la base du principe des « pertes attendues », ce qui implique de reconnaître des dépréciations sur des créances commerciales non encore échues.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a effectué une revue, sur la base de la qualité et la solvabilité de ses clients, de son portefeuille de créances commerciales. Au regard de la nature de ses activités et de ses

clients aucune « perte attendue » particulière n'a été identifiée étant donnée la nature des créances en portefeuille.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

11.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	31-déc.-19	31-déc.-18
Crédit d'impôt recherche / CII	1 899	1 504
Fournisseurs - avoirs à recevoir	231	626
Taxe sur la valeur ajoutée	646	816
Charges constatés d'avance	593	411
Subventions à recevoir	783	774
Autres créances	1 063	132
Total des autres actifs courants	5 215	4 262

Le poste « Crédit d'impôt recherche /CII » est composé de crédits d'impôt recherche (CIR) comptabilisés au titre des dépenses exposées au cours de la période par les sociétés EOS imaging et OneFIT pour un montant total de 1 899 k€.

Le poste Fournisseurs-avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises en attente de remboursement pour 231 K€.

Le poste Subventions à recevoir correspond les produits de subventions comptabilisés au titre des dépenses engagées au cours de l'exercice 2019 et non encore encaissés à cette date pour un montant de 783K€.

Le poste Autres créances comprend principalement des avances fournisseurs pour 663k€ et un excédent CVAE à recevoir pour 99 k€.

11.3 Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

L'évolution du poste se présente comme suit :

Bilan créance clôture 31-12-2017	1 476
Produit	1 476
Paiements	(1 404)
Reclassement	(43)
Variation de change	(1)
Bilan créance clôture 31-12-2018	1 504
Produit	1 898
Paiements	(1 476)
Reclassement	(30)
Variation de change	2
Bilan créance clôture 31-12-2019	1 898

NOTE 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	31-déc.-19	31-déc.-18
Dépôts bancaires à court terme	8 084	19 680
SICAV monétaires	102	88
Total	8 186	19 768

Les dépôts bancaires à court terme se décomposent de la manière suivante :

- Des comptes courants pour 8,1 millions d'euros dont 3.95 millions d'euros détenus par les filiales américaine, canadienne, singapourienne ; ces placements à court terme sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Des sommes engagées dans le cadre d'un mandat de liquidité, et non investies en actions propres au 31 décembre 2019 s'élève à 102K€.

Ces éléments sont évalués et comptabilisés au coût amorti.

NOTE 13 : CAPITAL

13.1 Capital émis

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la société sur la période :

Date	Opération	Nominal	PE	Actions créées	Capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions composant le capital
Total au 31 décembre 2018					262 379	21 558 796		26 237 907
05/06/2019	Affectation du report à nouveau sur la prime d'émission					(14 766 136)		
30/06/2019	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				300	29 700		30 000
13/06/2019	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				11	1 114		1 125
30/06/2019	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				17	1 646		1 663
14/06/2019	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				300	29 700		30 000
30/06/2019	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				150	14 850		15 000
25/07/2019	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				488	48 263		48 751
23/09/2019	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites				500	(500)		50 000
10/12/2019	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites				1 555	(1 555)		155 500
Total au 31 décembre 2019					265 700	6 915 879		26 569 946

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 126 539 options, donnant lieu à la création de 126 539 actions nouvelles ;
- Création de 205 500 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites.

Au 31 décembre 2019, le capital social s'établit à 265 700 euros. Il est divisé en 26 569 946 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

13.2 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité, la société détient, au 31 décembre 2019, 56 938 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 448 k€.

13.3 Options de souscription d'actions

Les plans, émis par la société, sont les suivants :

Type	Juste valeur option	Nombre d'actions octroyées	Juste valeur plan (en milliers d'euros)
SO 2007	5.26 €	255 900	1 345
SO 2009 (a)	0.47 €	395 845	487
SO 2009 (b)	1.49 €	200 657	299
SO 2010 (a)	1.04 €	413 500	429
SO 2010 (b)	1.09 €	53 000	58
Actions gratuites	5.15 €	360 000	1 854
SO 2012 (a)	entre 1,61€ et 1,84€	376 916	651
SO 2012 (b)	entre 2,02€ et 2,18€	40 000	84
SO 2014	entre 3,92€ et 4,33€	223 000	380
Actions gratuites	entre 1,97€ et 2,26€	181 500	593
BSA 2015	2.25 €	120 000	270
BSA 2016	entre 0,68€ et 0,77€	190 000	137
Actions gratuites	entre 3,86€ et 4,24€	133 000	432
Actions de performance	entre 0,74€ et 1,47€	280 000	353
Actions gratuites	5.82 €	50 000	291
Actions de performance	entre 2,20€ et 2,37€	190 000	427
Actions gratuites	entre 4,58€ et 4,89€	208 500	794
Actions de performance	1.27 €	40 000	51
Actions gratuites	entre 4,78€ et 5,14€	20 000	101
SO 2019	entre 0,09€ et 0,11€	1 362 000	107
Total			9 144

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 16.

Note 14 : PROVISIONS

14.1 Engagement des indemnités de fin de carrière

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2019
Indemnités de départ à la retraite	625	(49)	(2)	574
Total	625	(49)	(2)	574

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2018	31/12/2019
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	1,85%	0,80%
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2012 – 2014	INSEE TD / TV 2012 – 2014
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4%	4%

Les droits accordés aux salariés de la société EOS imaging sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

14.2 Litiges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2019
Litiges	308	352	(90)	570
Total	308	352	(90)	570

Trois litiges ont été identifiés et restent en cours au 31 décembre 2019.

Note 15 : **PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS**

Passifs financiers (en milliers d'euros)	31-déc.-19	31-déc.-18
Emprunts obligataires	26 028	26 208
Avances BPI - Ardea	356	506
Prêt à taux zéro		500
Concours bancaires		50
Total	26 384	27 264

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	26 028	1 594	24 434	
Avances BPI - Ardea	356	144	213	
Total passif	26 384	1 738	24 647	-

Emprunt obligataire / OCEANES

La société a émis en 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 29 543 milliers d'euros. Ces OCEANES portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement. Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées au pair le 31 mai 2023.

Ces obligations convertibles ont fait l'objet d'une analyse en substance et d'une valorisation de ses composantes « dette » et « capitaux propres ». La composante « dette » a fait l'objet d'une valorisation en évaluant la juste valeur d'un passif analogue par l'actualisation des flux de cash-flows futurs. Au terme de cette analyse, la composante « dette » a été retenue à hauteur de 89,5% du nominal.

Au niveau des états financiers consolidés au 31 décembre 2019, cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'une dette pour une valeur actualisée à hauteur de 25,2 m€ (représentant 88% du passif financier) et d'une composante capitaux propres à hauteur de 3 m€.

Avances BPI France

- Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€.

Au 31 décembre 2019, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat.

Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans. Les remboursements intervenus depuis 2016 s'élèvent à 406 k€, incluant un remboursement en juillet 2019 de 85 k€. L'actualisation de cette dette en norme IFRS ramène son solde à 99 k€ au 31 décembre 2019.

- Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Médical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. Le succès du projet a été prononcé en 2015 et les premiers remboursements ont été constatés à partir de 2016. Les derniers remboursements sont intervenus au cours de l'exercice à hauteur de 40 k€ permettant de solder le prêt au 31/12/2019.

- Onefit Médical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015. Les premiers remboursements ont été réalisés à partir de 2017. Au cours de l'année 2019, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 30 k€ ramenant le solde de la dette à 7.5 k€ au 31 décembre 2019.
- Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Médical bénéficie également d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. Le dossier lié à cette avance a été amendé en janvier 2017 pour être basculé vers un projet subventionné portant sur l'épaule. Les échéances de l'avenant sont ainsi reportées de 2 ans et devraient débiter à compter de septembre 2019, sur 58 mois. En cas d'échec, les remboursements devront s'effectuer sur une période de 34 mois à compter de septembre 2019. Au regard des caractéristiques du projet, OneFit Medical a demandé le 29 janvier 2019 que le programme soit reconnu techniquement en échec. Au 31 décembre 2019, le partenaire ne s'est pas prononcé.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS Imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt comprend une durée de différé d'amortissement suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est intervenue en avril 2017 pour un montant de 250 k€. Au 31 décembre 2019, la dette a été totalement remboursée après le paiement sur l'exercice des 4 dernières trimestrialités de 125 k€.

NOTE 16 :PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS COURANTS, DETTES FOURNISSEURS

16.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-19	31-déc.-18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 969	7 074
Total	3 969	7 074

16.2 Autres passifs courants

16.2.1 Provisions à moins d'un an

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2019
Provision pour impôts	91			91
Provision pour frais d'installation		327		327
Garanties données aux clients	1 215	220	(625)	810
Total	1 306	547	(625)	1 229

L'évolution de la provision pour garantie est liée à la progression du nombre d'équipements sous

garantie, compte tenu des équipements vendus au cours de l'exercice. Cette provision représente le coût estimé relatif à l'engagement contractuel donné aux clients pour satisfaire les douze mois de garantie après la mise en route de la machine EOS. Ces garanties procurent au client l'assurance que le produit fonctionnera comme prévu et qu'il est conforme aux spécifications convenues. Elles sont comptabilisées conformément à IAS 37. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de contrôle et un passif distinct est comptabilisé au titre de la garantie conformément à IAS 37.

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier. Cette provision concerne les sites ayant été facturés avant 2019.

16.2.2 Autres passifs courants

Autres passifs courants (en milliers d'euros)	31-déc.-19	31-déc.-18
Dettes fiscales	716	933
Dettes sociales	3 184	3 181
Autres dettes (dont royalties & subventions)	1 137	3 530
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 018	
Produits constatés d'avance	8 582	6 559
Total des autres passifs courants	15 637	14 202

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA à payer ainsi qu'aux taxes assises sur les salaires.

Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales, congés à payer et primes.

Les autres dettes correspondent principalement à des redevances à payer au titre des ventes d'équipements réalisées ainsi qu'à la dette liée aux trois créances cédées à un factor à la clôture.

Les produits constatés d'avance concernent principalement la facturation de maintenance facturée pour une période future. Ces passifs des contrats représentent l'obligation de la Société de transférer des services à un client pour lequel Eos imaging a reçu une contrepartie ou pour laquelle un montant de la contrepartie est due par le client (acompte reçu). Les actifs et passifs des contrats nets sont déterminés pour chaque contrat séparément.

L'évolution du poste s'explique essentiellement par la reconnaissance des revenus facturés d'avance d'une part dans le cadre des contrats de vente d'équipements incluant plus d'une année de garantie et d'autre part dans le cadre de facturation d'équipements avant livraison.

En 2019, le montant perçu par les clients au titre d'avances sur les commandes d'équipements s'élève à 2.0 m€ comparé à un montant nul en 2018. Cette évolution est expliquée par le changement du cycle commercial et par une amélioration de la gestion du poste clients.

16.3 Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

La juste valeur d'un actif et d'un passif est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. La détermination de la juste valeur doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir, les actifs et passifs du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation :

Exercice clos le 31 décembre 2019	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers non courants	197		197		
Clients et comptes rattachés	17 698		17 698		
Autres actifs courants	5 215				5 215
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 186	8 186			
Total actif	31 297	8 186	17 896		5 215
Passifs financiers à long terme	24 646			24 646	
Passifs financiers à court terme	1 738			1 738	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 969			3 969	
Autres passifs courants	16 866				16 866
Total passif	47 220			30 353	16 866

Exercice clos le 31 décembre 2018	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers non courants	309		309		
Clients et comptes rattachés	32 740		32 740		
Autres actifs courants	4 262				4 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 768	19 768			
Total actif	57 079	19 768	33 049		4 262
Passifs financiers à long terme	25 679			25 679	
Passifs financiers à court terme	1 584			1 584	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 074			7 074	
Autres passifs courants	15 509				15 509
Total passif	49 846			34 337	15 509

Juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018

Pertes sur équivalents de trésorerie
Revenus sur équivalents de trésorerie

- 1

Total juste valeur par résultat

- 1

NOTE 17 : PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

17.1 Chiffres d'affaires et autres produits

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Ventes d'équipements	9 592	26 471
Ventes de services	10 450	7 931
Ventes de consommables et services associés	1 186	989
Risque de renégociation ¹	(978)	
Composante Financement ²	(163)	
Total chiffre d'affaires	20 087	35 391

Le changement du cycle commercial au cours du premier trimestre 2019, en organisant la livraison de ses équipements au démarrage de la phase d'installation, et non lus à la réception de la commande a créé une période de transition impactant significativement le chiffre d'affaires 2019.

EOS Imaging a enregistré un chiffre d'affaires annuel de 20,1 millions d'euros en 2019, contre 35,4 millions d'euros lors de l'exercice 2018. Le Groupe a commercialisé 24 équipements, dont 4 EOSedge®, contre 64 en 2018 avec une légère baisse du prix de vente moyen des équipements vendus expliquée par un effet mix géographique.

Les revenus récurrents s'élèvent à 11,64 millions d'euros, contre 8,92 millions d'euros en 2018 soit en croissance de 30%. Les revenus récurrents représentent ainsi 55% du chiffre d'affaires total, contre 25% des ventes en 2018.

- 10,4 millions d'euros de revenus de maintenance, en progression de +32%, tirée par la croissance de la base installée ; et
- 1,2 million d'euros de ventes de consommables et services, +20%, tirés par l'offre de la gamme de services Advanced Orthopedic Solutions.

La performance commerciale³, indicateur comparable au modèle commercial des années passées, réalisée au cours de l'exercice atteint 35,7 millions d'euros (en incluant un carnet de commandes de 14,4 M€) comparée à 35,4 millions d'euros en 2018, soit une progression de +0,9%.

Sur l'exercice 2019, et conformément à la norme IFRS15, un risque complémentaire d'ajustement de prix de transactions lié au lancement de EOSedge®, impacte le chiffre d'affaires à hauteur de -978 k€. Par ailleurs, le montant des produits financiers déduits du prix de vente au titre de la composante financement de ces ventes, y compris réalisées sur les exercices antérieurs, mais non encore

¹ Risque de renégociation : estimation d'un risque de renégociation évaluée par la Société basée sur une probabilité d'ajustement à la baisse du revenu comptabilisé.

² Composante financement : effet d'actualisation financier né du décalage entre la comptabilisation du chiffre d'affaires et son encaissement prévisionnel.

³ Performance commerciale : Indicateur comparable au modèle commercial des années passées et correspondant à l'addition des revenus récurrents et des commandes d'équipement générées sur une période (correspondant également à l'addition du total des ventes réalisées et de la variation du carnet de commandes sur une période)

encaissées, s'élève à -162k€.

17.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
EMEA	9 920	13 344
Amérique du Nord	6 317	14 965
Asie-Pacifique	3 821	6 377
Amérique Latine	29	705
Total chiffre d'affaires par zone géographique	20 087	35 391

Le décalage du chiffre d'affaires engendré par le changement du cycle commercial, aboutit à une baisse des ventes d'équipements dans toutes les zones.

Les revenus récurrents générés principalement par les contrats de maintenance affichent une croissance dans toutes les zones et particulièrement en Asie-Pacifique (+73%) et en Amérique du Nord (+40%).

La performance commerciale³, indicateur comparable au modèle commercial des années passées, réalisée au cours de l'exercice atteint 35,7 millions d'euros (en incluant un carnet de commandes de 14,4 M€) comparée à 35,4 millions d'euros en 2018, soit une progression de +0,9%. Cette augmentation est tirée par une croissance de +9% dans la zone Europe Moyen-Orient compensant une baisse en Asie-Pacifique (-5%) et l'absence de commandes d'équipements en Amérique Latine. La performance commerciale annuelle en Amérique du Nord est restée stable en raison de la date de lancement d'EOSedge.

³ Performance commerciale : Indicateur comparable au modèle commercial des années passées et correspondant à l'addition des revenus récurrents et des commandes d'équipement générées sur une période (correspondant également à l'addition du total des ventes réalisées et de la variation du carnet de commandes sur une période)

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

Charges du personnel (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Salaires	12 927	11 764
Charges sociales	4 643	3 822
Engagement de retraite	37	75
Paiements en actions	743	770
Total charges du personnel	18 351	16 430
Effectifs moyens	180	167

Les éléments présentés ci-dessus ne prennent pas en compte la part des développements activés. Le montant diffère donc de la somme des charges de personnel présentées dans les états de synthèse en note 20 / Détail des charges opérationnelles, qui reprennent les montants nets des retraitements IFRS.

L'impact IFRS 2019 résultant de l'activation des heures de recherche et développement s'élève à 2 667 k€.

Les charges de personnel ont progressé de 12% au cours de l'exercice. L'augmentation de 13% des salaires et charges sociales résulte d'une part des recrutements réalisés en 2018, reflétés en totalité en 2019, ainsi que ceux réalisés en 2019 et d'autre part de l'évolution des salaires.

L'effectif moyen consolidé 2019 s'élève à 180 personnes, contre 167 personnes au 31 décembre 2018, soit une évolution de + 8%.

NOTE 19 : PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les plans émis par la société et en cours au 31 décembre 2019 sont décrits en note 13.3 - Options de souscription d'actions.

La valorisation des différents plans émis par la société, au 31 décembre 2019, se présente comme suit :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	Nombre d'instruments en circulation au 31/12/2019
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	231 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	7 500
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	253 307
BSA Administrateur	31/12/2012	4.24 €	
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	201 875
BSA IPF	31/03/2015	4.71 €	120 000
Actions gratuites	07/09/2017	- €	
Actions de performance	07/09/2017	- €	
Actions gratuites	12/12/2017	- €	
Actions de performance	05/02/2018	- €	40 000
Actions gratuites	05/02/2018	- €	20 000
SO 2019	30/01/2019	2.68 €	1 319 500
			2 193 807

Modalités d'exercice :

Stock-options (S.O.) 2009 et 2010 :

- 25% des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25% supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution ;
- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- En cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Stock-options (S.O.) 2012 et 2014 :

- 25% des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25% supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution ;
- Au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi ;
- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- En cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Stock-options (S.O.) 2019 :

Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

a Package du Directeur Général:

- 100 000 Options soumis à une condition spécifique de performance devant se réaliser en 2020 ou 2021 ;
- 200 000 Options à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de la date d'attribution ;
- 100 000 Options à l'expiration d'une période de 36 mois ;

- 100 000 Options à l'expiration d'une période de 48 mois ;
- Et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.
- Le Directeur Général sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions une quantité minimale d'actions correspondant à 75% des titres acquis définitivement dans le cadre du Plan.

b Package du Comité Exécutif :

- Jusqu'à concurrence de 1/3 des Options attribuées à l'expiration d'une période de 24 mois ;
- Jusqu'à concurrence des 2/3 des Options attribuées à l'expiration d'une période de 36 mois ;
- Les Options restantes (3/3) attribuées à l'expiration d'une période de 48 mois ;
- Et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

c Package autres salariés :

- Jusqu'à concurrence de 100% des Options attribuées à l'expiration d'une période de 36 mois à compter de la date d'attribution, et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

d Package pour les salariés partant en retraite sur la période :

- Jusqu'à concurrence de 100% des Options attribuées à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de la date d'attribution et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

Actions gratuites :

- La période d'acquisition des actions attribuées est de 2 ans pour l'ensemble des bénéficiaires.

Actions de performance 2016 :

Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédant la date d'acquisition est :

- Au moins égal à 8 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- Inférieur à 4 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,
- Entre 4 et 8 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2019 a constaté qu'aucune des actions attribuées n'a été acquise à l'issue de la période d'acquisition

Actions de performance 2017 :

Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédent la date d'acquisition est :

- Au moins égal à 9 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- Inférieur à 5 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,
- Entre 5 et 9 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2019 a constaté qu'aucune des actions attribuées n'a été acquise à l'issue de la période d'acquisition

Bons de souscription d'actions (BSA) attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société :

BSA 2012 :

- 33% des BSA pourront être exercés à compter du 31 décembre 2013 ;
- 33% supplémentaires pourront être exercés à compter du 31 décembre 2014 ;
- Le solde à compter du 31 décembre 2015.

BSA 2016 :

- 33% des BSA pourront être exercés à compter du 24 janvier 2017 ;
- 33% supplémentaires pourront être exercés à compter du 24 janvier 2018 ;
- Le solde à compter du 24 janvier 2019.

Bons de souscription d'actions (BSA) attribués à des tiers :

BSA 2015 : IPF

- Parité d'exercice des BSA : un BSA donne droit à souscrire à une action de la société ;
- Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA : hors modification du capital social de la société, 180.000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 0,83 % du capital social de la société ;
- Prix d'exercice des BSA : 4,71€.
- Période d'exercice : les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois, dans les 7 ans qui suivront leur date de souscription. Les BSA des tranches optionnelles deviendront caducs si ces tranches d'obligations ne sont pas souscrites.
- Cotation des BSA : non

La société a procédé en 2015 à l'émission de 60 000 OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples (A, B et C) pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners.

A chaque OBSA sont attachés 3 BSA soit au total 180 000 BSA, dont 120 000 devenaient caduques si les tranches optionnelles d'obligations n'étaient pas souscrites (Tranches B et C). Les BSA sont rattachés aux trois tranches d'obligations simples, à hauteur de 60 000 BSA par tranche. Ils deviennent exerçables à partir de l'émission des obligations. Si les obligations ne sont pas émises, alors, les BSA sont caduques.

La Tranche A d'obligations simples, d'un montant de 4 460 000 euros, a été souscrite en mars 2015, donnant lieu à l'émission de 60 000 BSA.

La Tranche B d'obligations simples, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros a été souscrite en décembre 2015, donnant lieu à l'émission de 60 000 BSA.

Au 31 décembre 2015, la société avait ainsi procédé à l'émission de 120 000 BSA suite à la souscription des Tranches A et B.

La Tranche C n'ayant pas été exercée, les 60 000 BSA restant sont devenus caduques.

En juin 2016, la société a procédé à l'émission d'une Tranche D d'obligations simples pour un montant de 5 millions d'euros. Aucun BSA n'est attaché à cette tranche.

Ainsi, le nombre de BSA en circulation dans le cadre de cet emprunt obligataire s'élève à 120 000. Le tableau ci-dessous résume les coûts exposés en compte de résultat sous la rubrique « paiements fondés sur des actions » au cours de la période.

(en milliers d'euros)	SO 2014	Actions gratuites	BSA 2016	Actions gratuites 2016	Actions de performance 2016	Actions gratuites et de performance 09/2017	Actions gratuites et de performance 12/2017	Actions gratuites 12/2018	Actions de performance 2019	Actions gratuites 2019	SO 2019	Total
31/12/2017	43	253	44	356	46	49	119					910
31/12/2018	14	-	43	19	171		201	408				770
30/06/2019	-	-	1	-	-	190	108		51	71	16	436
31/12/2019			1			217	328	172			36	754

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en note 13.3 – Options de souscriptions d'actions.

NOTE 20 : DETAIL DES CHARGES OPERATIONNELLES

20.1 Coûts directs de production et de service

Coûts directs de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et sous-traitance	9 083	15 198
Charges de personnel	1 684	1 680
Redevances	238	656
Amortissements et provisions	(43)	82
Total des coûts directs de production et service	10 962	17 616

Les coûts directs des ventes se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur l'exercice, de même que des coûts de maintenance des équipements installés et maintenus par EOS imaging.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achats des composants et de sous-traitance.

En valeur, la marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires baisse de 472 points de base (pb) et s'élève à 9,3 m€ comparativement à 17,8 m€ lors de l'exercice précédent.

- La baisse du prix de vente moyen des équipements de 3% liée au mix géographique est compensée par une progression de la marge générée par les autres revenus et aussi par un impact positif du taux de change. Ainsi Cet impact génère positivement 40 points de base ;
- La maîtrise des consommations de pièces détachées utilisées pour la maintenance permet de neutraliser la hausse des coûts de production des équipements, générant ainsi un impact positif de 120 pb sur la marge brute
- Les charges de personnel restent stables et sont en lien avec le volume d'installations d'équipements réalisé sur l'exercice 2019.

20.2 Coûts indirects de production et de service

Coûts indirects de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et sous-traitance	1 335	1 327
Frais de déplacement	1 037	1 085
Charges de personnel	1 871	1 321
Amortissements et provisions	159	132
Total des coûts indirects de production et service	4 402	3 865

Les coûts indirects de production et de services ont progressé de 14% comparativement à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges de personnel de 42%, conséquence de l'évolution d'effectif en 2018 et des recrutements réalisés au cours de la période. Cette évolution répond aux besoins d'optimisation des achats de matières premières, et de renforcement de l'équipe production de OneFIT et également à l'augmentation de l'équipe services qui prend en charge la gestion de la base installée qui évolue significativement ces trois dernières années.

20.3 Recherche et développement

Recherche et développement (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et sous-traitance	2 334	1 681
Frais de déplacement	136	66
Charges de personnel	1 536	1 830
Amortissements et provisions	793	850
Total recherche et développement	4 799	4 427

La société a poursuivi sur l'exercice 2019 ses programmes de développement orientés vers des augmentations d'efficacités en production et en maintenance, les nouvelles fonctionnalités d'EOS et les applications logicielles. A la fin de l'année 2019, une nouvelle génération de systèmes d'imagerie, EOSedge, a été mise sur le marché.

Les coûts de R&D ont progressé de 8 % sur l'exercice, passant de 4 427 k€ en 2018 à 4 799 k€ en 2019.

Les dépenses comptabilisées en charges sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D constituée de 56 ingénieurs basés sur 3 sites.

Les frais engagés dans la phase de développement des projets innovants sont activés à l'actif selon la norme IAS 38 « Immobilisations corporelles ». Au 31 décembre 2019 les frais de développement activés s'élèvent à 2 667 k€.

Si l'on exclut l'incidence des retraitements IFRS, les coûts exposés au cours de l'exercice s'élèvent à 7,5 m€ en 2019 contre 5,8 m€ en 2018.

20.4 Ventes, clinique et marketing

Ventes, clinique et marketing (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et sous-traitance	1 587	2 447
Etudes	633	578
Foires et expositions	1 402	1 324
Charges de personnel	7 547	6 521
Total ventes et marketing	11 168	10 870

Les coûts de ventes, clinique et marketing incluent :

- Les coûts de déploiement commercial et de développement de la force de vente associée,
- Les études cliniques et rencontres de leaders d'opinion dans le domaine de l'orthopédie et de la radiologie,
- Les coûts liés aux participations à des congrès nationaux et internationaux (RSNA, SOFCOT, JFR...),
- Les frais de déplacements essentiellement liés aux séminaires de ventes annuels, aux participations aux congrès nationaux et internationaux.

Les dépenses ventes, cliniques et marketing ont augmenté de 3% au cours de l'exercice. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des charges de personnel, conséquence de la réorganisation structurelle de l'équipe des dirigeants du Groupe au début de l'année, et des évolutions d'effectif des équipes Clinique et Ventes en 2018 et 2019 avec un effet année pleine. En contrepartie, les coûts d'achats et de sous-traitance ont baissés de 35% suite à la baisse des coûts liés à la force de vente (commission externe) et à la reprise de provisions de charges pour des études cliniques.

20.5 Réglementaire

Réglementaire (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et sous-traitance	332	256
Frais de déplacement	23	25
Charges de personnel	556	475
Total réglementaire	911	756

Les coûts liés aux affaires réglementaires et à la qualité correspondent essentiellement :

- Aux coûts liés à l'obtention des certifications pour les produits du Groupe,
- Aux coûts de personnel de l'équipe organisée autour d'un directeur des affaires réglementaires.

Les dépenses réglementaires sont en hausse de 21% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par une hausse de 17% des charges de personnel, justifiée par les recrutements réalisés au cours de la période et de la période précédent, accentuée par une hausse des achats et de sous-traitance de l'ordre de 30% concernant principalement des honoraires de consultants et de la certification réglementaire dans le cadre de projet EOSedge, la nouvelle génération de système d'imagerie.

20.6 Coûts administratifs

Coûts administratifs (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats et sous-traitance	3 780	4 285
Frais de déplacement	70	111
Charges de personnel	1 828	2 152
Amortissements et provisions	245	211
Total coûts administratifs	5 924	6 759

Les coûts administratifs sont essentiellement constitués :

- Des frais de personnel
- Des honoraires d'audit, d'avocats et de consultants,
- Des coûts d'assurance et loyers.

Les coûts administratifs ont baissé de 12% sur l'exercice. Cette évolution s'explique d'une part par une baisse de 16% des charges de personnel et frais de déplacement associés due principalement au changement d'affectation du Directeur Général vers le département Ventas, et d'autre part par une réduction de 12% des coûts d'achats et de sous-traitance. En 2018, les dépenses externes concernaient en partie les frais relatifs à la restructuration financière, non reconduite sur l'exercice 2019.

NOTE 21 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Produits et charges financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts	1 600	5 421
Charges IFRS 16	134	
Différence de change	170	61
Total des charges financières	1 904	5 482
Revenus sur équivalents de trésorerie		1
Remboursement emprunt obligataire		669
Composante financière - contrats de vente	163	
Différence de change	6	18
Total des produits financiers	168	688
Produits financier nets	(1 736)	(4 794)

Les charges d'intérêt concernent essentiellement les intérêts sur l'emprunt obligataire, tel que présenté en note 2.

Les autres postes du résultat financier reprennent également l'impact de nouvelles normes IFRS.

- La mise en œuvre de la norme IFRS 16 conduit à une la comptabilisation de charges financières à hauteur de 134K€.

- Lorsqu'un contrat comporte une composante financement significative créée par un intervalle de plus de 12 mois entre la prestation rendue et l'encaissement, le chiffre d'affaires est ajusté en contrepartie d'un produit financier ou charge financière.
Cette composante financement (crédit accordé au client) a été évaluée à 163 K€, impactant à la baisse le chiffre d'affaires et augmentant les produits d'intérêts.

NOTE 22 :CHARGE D'IMPOT

Selon la législation en vigueur, la société dispose des déficits fiscaux suivants :

- Indéfiniment reportables en France pour un montant total de 81 664 K€.
- Aux Etats Unis :
 - Reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour les déficits nés avant 2018 pour un montant de 17 441 KUS\$
 - Les déficits générés à compter de 2018 ne peuvent plus s'imputer qu'à hauteur de 80% des bénéfices imposables : Ils s'élèvent à 11 491 KUS\$

Les déficits reportables s'élèvent ainsi à 28 932 KUS\$, soit un total de 25 754 K€ au 31 décembre 2019.

- Reportables entre 2029 et 2040 au Canada pour un montant de 3 963 KCA\$, soit un total de 2 715 K€ au 31 décembre 2019.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en note 4.19.

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 28%.

	2019	2018
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(18 429)	(13 038)
Charge d'impôt effective		
Intérêts minoritaires		
Amortissement des écarts d'acquisition		
Résultat net consolidé avant impôt, écarts d'acquisition et minoritaires	(18 429)	(13 038)
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>28.00%</i>	<i>28.00%</i>
Charge d'impôt théorique	(5 160)	(3 651)
<i>Décalages d'imposition :</i>		
- Autres différences permanentes	36	1 538
- Paiements en actions	208	216
- Autres produits non imposables (CIR)	(531)	(370)
- Crédits d'impôts (CICE)		(32)
- Pertes fiscales non activées et différences temporelles	5 448	2 298
Charge d'impôt effective	-	-
Taux d'impôt effectif	0.00%	0.00%

NOTE 23 : ENGAGEMENTS

23.1 Obligations au titre des contrats de location simple

EOS imaging SA :

Pour son siège social, la Société a un contrat de location. Le bail immobilier est consenti pour une durée de dix années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour assurer une partie de sa production, la Société a un contrat de sous-location. Le sous-bail est consenti pour la durée restant à courir du bail principal soit 9 ans, avec la possibilité pour la société de donner congé seule tous les trois ans.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2019 :

EOS imaging SA :

Eos Imaging SA (en milliers d'euros)	TOTAL	Paiements dus par période		
		A 1 an et plus	A 1 an et à 5 ans au plus	A 5 ans et plus
Contrat de location simple	4 815	603	2 262	1 950
Total chiffre d'affaires	4 815	603	2 262	1 950

EOS imaging Inc :

(en milliers \$)	TOTAL	A 1 an et plus	Paiements dus par période	
			A 1 an et à 5 ans au plus	A 5 ans et plus
Contrat de location simple	\$ 277	\$ 66	\$ 211	-
Total chiffre d'affaires	277	66	211	

EOS image Inc :

Eos Image Inc (en milliers \$ CAD)	TOTAL	Paiements dus par période		
		A 1 an et plus	A 1 an et à 5 ans au plus	A 5 ans et plus
Contrat de location simple ⁽¹⁾	\$ 3	\$ 1	\$ 1	\$ 1
Total chiffre d'affaires	3	1	1	1

(1) Le contrat de location immobilier Eos Image Inc. au Canada s'est terminé fin décembre 2019. Un nouveau bail a été signé pour 5 ans pour un engagement de 283 kCAD.

OneFit Medical :

OneFit Medical (en milliers d'euros)	TOTAL	Paiements dus par période		
		A 1 an et plus	A 1 an et à 5 ans au plus	A 5 ans et plus
Contrat de location simple ⁽²⁾	4	4	-	-
Total chiffre d'affaires	4	4		

(2) Le contrat de location OneFit se termine en février 2020 sera prolongé pour 12 mois pour un engagement de 37 k€.

23.2 Autres engagements donnés

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.

NOTE 24 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de la société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés

(en milliers d'euros)	Exercice clos	
	déc-19	déc-18
Rémunérations et avantages en nature	2 656	2 207
Paiements en actions	1	19
Jetons de présence	130	121
Total	2 787	2 347

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 19.

NOTE 25 :RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-19	31-déc.-18
Résultat net (en milliers d'euros)	(18 429)	(13 038)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	26 328 829	22 864 128
Résultat net par action (en euros)	(0.70)	(0.57)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	28 522 636	24 705 830

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscription d'actions) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 26 :GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués d'une part de trésorerie et d'autre part des financements tels que l'emprunt obligataire. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l'avance remboursable détaillée en note 15. « Passifs financiers non courants » et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	26 028	1 594	24 434	
Avances BPI - Ardea	356	144	213	
Total passif	26 384	1 738	24 647	-

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon

anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement. Au 31 décembre 2019, le groupe respecte l'ensemble des conditions contractuelles.

Concernant les obligations convertibles, en cas de manquements aux modalités (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal), défaut croisé ou changement de contrôle de la Société, les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles. Ce risque est jugé faible par le Groupe.

Sur la base de cet examen, le risque de liquidité a été réapprécié au regard des impacts de la crise Covid, voir note 4.13 continuité d'exploitation. Toutefois, la Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

L'impact estimé de la crise COVID et les mesures engagées par la société pour faire face à cette épidémie est exposée dans le développement « Evènements postérieurs à la clôture » Note 28 :

Risque de change

*** Produits d'exploitation :**

L'ensemble des ventes du Groupe réalisées en Europe et en Asie-Pacifique est libellé en euros. Les ventes réalisées en Amérique du Nord sont libellées en devises locales.

Ainsi, 69% du chiffre d'affaires 2019 était libellé en euros représentant 13.6 millions d'euros, et 31% était libellé en dollars US ou canadiens, représentant 6.3 millions d'euros.

Les autres produits d'exploitation, constitués de financements publics, étaient exclusivement libellés en euros et représentaient 2.1 millions d'euros.

*** Charges d'exploitation :**

Les charges exposées en France sont libellées en euros, à l'exception de certains approvisionnements et honoraires dont le montant n'est pas significatif. Les charges exposées dans les filiales aux Etats-Unis, Canada et Singapour sont libellées en devises locales.

Ainsi, 73% des charges d'exploitation 2019 était libellées en euros, représentant 30 millions d'euros, et 27% étaient libellées en devises, représentant 10 millions d'euros, dont 9.9 millions d'euros étaient libellées en dollars US.

*** Charges financières :**

Les charges financières du Groupe sont libellées en euros.

Ainsi, l'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2019, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- Une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une dégradation du résultat de 615 k€ ;
Une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une amélioration du résultat de 615 k€.

Cet effet traduit deux composantes distinctes :

- Le risque opérationnel : la baisse de 102% du Résultat Opérationnel en 2019 à taux de change historique aurait été limitée à 100% à taux de change constant ;
- Le risque lié aux investissements réalisés dans les filiales étrangères est matérialisé en résultat financier lors de la conversion des créances rattachées aux participations dans les comptes consolidés. Cette composante représente le solde de cet effet.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2019, ces titres sont exclusivement des titres de revenus fixes ou déterminables et à échéances fixes, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, le Groupe doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels :
 - o Le Groupe commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
 - o Le Groupe peut être amené à accorder des délais de règlements assez longs dans le cadre de négociation de l'acte de vente ;
 - o Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.
- Facteurs géographiques :
 - o Les délais de règlements sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen-Orient).

Le poste créances clients inscrit au bilan passe de 32.7 à 17.7M€ grâce aux efforts de collecte déployés et au changement du cycle commercial au cours du premier trimestre 2019. Cette évolution permet de réduire très significativement le besoin en fonds de roulement.

Le Groupe, lors de l'analyse de ses créances dans le cadre de la norme IFRS 15, a déterminé des ajustements si le prix de transaction risque de varier.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2019, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

Juste valeur

Comme présenté en note 15.3 – Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat, la juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

NOTE 27 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		
	Deloitte	PKF	Actis
Audit			
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>			
- Eos Imaging SA	77	42	3
- Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)			
<i>Services autres que la certification des comptes</i>			
- Eos Imaging SA (*)	22	3	
- Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)			
Sous Total	99	45	3
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement			
<i>Juridique, social, fiscal</i>			
<i>Autres</i>			
Sous Total			
Total	99	45	3

(*) Ces prestations couvrent les services requis par les textes légaux et réglementaires (rapports sur opérations en capital, lettre de fin de travaux).

NOTE 28 :EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

28.1 Accord en vue de l'offre publique d'Alphatec Holdings Inc sur EOS et résiliation de cet accord

Le **28 février 2020**, le Conseil d'administration a approuvé la signature d'un accord relatif au dépôt d'un projet d'offre publique (« tender offer agreement ») avec Alphatec Holdings, Inc. (Nasdaq : ATEC), une société de dispositifs médicaux spécialisée dans les solutions innovantes pour la chirurgie du rachis. Selon les termes de cet accord, ATEC lancerait une offre publique visant l'intégralité des actions et OCEANEs émises par EOS.

L'Offre serait composée d'une offre publique d'achat en numéraire à titre principal au prix de 2,80 euros par action EOS (l'« Offre en Numéraire ») et à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange avec un ratio d'échange de 1 action ordinaire ATEC pour 2 actions EOS (l'« Offre d'Echange »).

ATEC et EOS sont deux précurseurs dans leurs domaines respectifs, porteurs de solutions innovantes pour la chirurgie orthopédique. Cette opération renforcerait leur position sur le marché global de l'orthopédie.

L'opération est également soutenue par les principaux actionnaires d'EOS. ATEC a reçu des engagements d'apport à l'Offre d'Echange de Fosun Pharma et Bpifrance Investissement portant sur l'intégralité de leurs actions EOS, qui représentent au total 21,35% du capital d'EOS. En complément, la Fondatrice et le Directeur Général de la Société se sont également engagés à apporter, leurs actions à l'Offre d'Echange.

Le Conseil d'administration d'EOS a décidé de mettre en place un comité ad hoc composé de deux membres indépendants et a désigné application de l'article 261-1, I-2° et 5° du Règlement général de l'AMF et sous réserve de validation par l'AMF, Accuracy, comme expert indépendant afin d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre.

Le Conseil d'administration d'EOS se réunira à nouveau pour émettre son avis motivé sur l'Offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, de la recommandation émise par le comité ad hoc et de l'avis du Comité Social et Economique.

L'opération demeurera soumise aux conditions suspensives usuelles. En outre, aux termes du tender offer agreement, EOS a accepté un engagement usuel de non-sollicitation. Conformément aux termes du tender offer agreement, EOS devra payer, dans certains cas, une indemnité (break-up fee) de 2,5 millions d'euros à ATEC et ATEC devra payer, dans d'autres cas, une indemnité (reverse break-up fee) d'un montant identique à EOS. Cette indemnité sera notamment due par EOS si son Conseil d'administration décide de ne pas recommander aux actionnaires d'apporter à l'Offre

L'Offre sera soumise, outre le seuil de caducité de 50% prévu à l'article 231-9, I du Règlement général de l'AMF, au seuil d'acceptation de deux tiers du capital et des droits de vote d'EOS sur une base entièrement diluée au vu des résultats de l'Offre conformément à l'article 231-9, II du Règlement général de l'AMF.

ATEC a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre au prix de l'Offre en Numéraire (2,80 euros par actions EOS) si les conditions permettant d'y procéder sont remplies. Il est prévu que l'Offre soit déposée auprès de l'AMF à la fin du mois d'avril.

Le **24 avril 2020** EOS imaging a été informé par ATEC, de la résiliation par ce dernier de l'accord relatif au dépôt d'un projet d'offre publique précédemment annoncé, aux termes duquel ATEC s'était engagé à lancer une offre publique visant EOS. Selon ATEC, cette résiliation résulte de son appréciation de l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur EOS .

EOS est en désaccord avec l'analyse d'ATEC. Bien que l'épidémie de COVID-19 affecte EOS à court terme au même titre que les autres acteurs du secteur, EOS considère que cette crise n'a pas d'incidence sur les perspectives de long terme de la société.

Le Conseil d'administration d'EOS évalue actuellement toutes les options possibles.

28.2 Crise sanitaire COVID-19

Les différentes régions où opère la Société ont été progressivement touchées par la crise sanitaire liée au COVID-19. L'impact commercial initial a été observé en Asie début janvier, avec une propagation à la mi-mars en Europe et en Amérique du Nord. Dans toutes les régions, l'accent a été mis sur la sécurité des employés et des clients. La Société a mis en œuvre les mesures de protection adaptées pour ses salariés au fur et à mesure des recommandations et directives données par le gouvernement français et les gouvernements des pays où l'entreprise opère, comme le travail à distance et la restriction des déplacements. Le personnel qui se rendait sur les sites des clients avant l'entrée en vigueur des restrictions de déplacement, a reçu la protection requise.

Avec l'augmentation continue du nombre de patients atteints de COVID-19, les systèmes de santé prennent des mesures pour faire face à l'augmentation du nombre d'admissions de ces patients. Certains hôpitaux et centres d'imagerie privés ont ainsi interrompu leur activité orthopédique.

Des installations qui avaient été prévues pendant la période de confinement ont été retardées, pour être reprogrammées après le déconfinement. Cela se traduit donc par un décalage temporaire des livraisons et du chiffre d'affaires correspondant.

La prise de commande d'équipement a été freinée par l'accès restreint des commerciaux aux hôpitaux, et par le report des décisions d'investissements de nos clients en l'absence de visibilité. L'impact sur le chiffre d'affaires est difficile à évaluer à ce stade.

Les activités de maintenance ont été limitées aux urgences pour les établissements ouverts. Pour autant, la Société a signé des contrats de prestations forfaitaires annuels avec la majorité de ses clients, incluant des maintenances et suivis préventifs annuels, et estime donc que l'impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires de maintenance sera limité.

Les activités liées à la chirurgie (guides de coupe, reconstruction 3D et planning chirurgicaux) ont fortement chuté. L'impact pour la société reste limité compte tenu de la faible part de ces activités dans le chiffre d'affaires, et cet impact sera compensé par un effet rattrapage, lorsque les opérations chirurgicales pourront reprendre.

Enfin, la Société a adapté son programme de production au décalage de son planning d'installation et revu avec ses fournisseurs son planning d'approvisionnement. Il est à noter que les fournisseurs clés de la Société sont principalement basés en France, au Canada et en Europe et que la Société n'a pas identifié de risques spécifiques liés à l'approvisionnement à ce stade.

La Société a procédé à une évaluation complète de l'impact de la crise et a pris les mesures correctives nécessaires qui lui assurent une visibilité sur sa trésorerie jusqu'à la fin de l'année.

La Société a ainsi adapté l'activité des salariés européens et nord-américains en recourant au chômage partiel et à des mises en congés partiels. Ces mesures continueront d'être réévaluées au fur et à mesure de l'évolution de la situation. La Société utilise pleinement les mesures permettant d'alléger la pression sur sa trésorerie à court terme : report du paiement des charges sociales patronales, accélération du paiement du crédit d'impôt recherche, et plus largement, le recours aux soutiens prévus dans le cadre de la crise sanitaire par tous les pays où la Société opère. EOS imaging a également mis en œuvre un important plan de réduction des dépenses.

La Société évalue séparément différentes options de financement opérationnel et structurel en plus du recours au factoring déjà en place et non utilisé depuis le début 2020.